

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-766379

162852

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) : RAM

Matricule : 01948 Société : RAM

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre : DRISS

Nom & Prénom : JBARRA

Date de naissance : 01/01/1967

Adresse : 05, Rue Mohamed Gharnit
Oujda

Tel : 0664557044 Total des frais engagés : 1154,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENZIRAR Adnane
Professeur Agrégé
Chirurgie vasculaire
CHU Mohammed VI Oujda
Tél : 0664 19 95 30

Date de consultation : 13/04/2023

Nom et prénom du malade : Consultation

Age : 76

Lien de parenté : ☒ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Oujda

Le : 13/04/2023

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNBP N° A-A 215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP :

INP :

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

13/06/13

85440

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien

Date des Soins

Nombre

A M

P C

I M

I V

Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

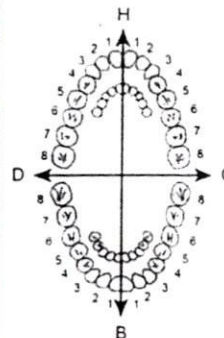
SOINS DENTAIRES

Dents Traitées

Nature des Soins

Coefficient

INP :



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H
25533412 21433552
00000000 00000000
D 00000000 00000000 G
35533411 11433553
B

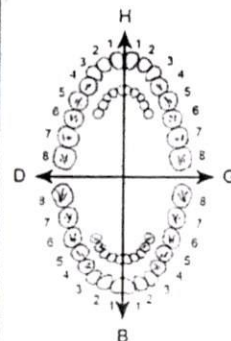
[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

NOM DU PATIENT : M. JBARA Driss DATE DE NAISSANCE : 01/01/1947		N° DE DOSSIER : 2311766 Sejour : Du 13/04/2023 au 13/04/2023 Médecin traitant : Dr. BENZIRAR ADNANE	
Reçu			
Paiement du 13/04/2023 16h12			
Montant		300,00 Dh	
Type de paiement		ESPECE	

Clinique PADR Oujda
 Multidisciplinaire
 Lot. la Colline Hay Al Qods Oujda
 Tél: 05 36 50 19 01

Clinique PADR Oujda
 Multidisciplinaire
 Lot. la Colline Hay Al Qods Oujda
 Tél: 05 36 50 19 01



Ordonnance

Oujda, le

08/04/23.

- ☐ ANESTHÉSIE - RÉANIMATION
- ☐ CARDIOLOGIE
- ☒ CHIRURGIE GÉNÉRALE
- ☐ CHIRURGIE ONCOLOGIE
- ☐ CHIRURGIE INFANTILE
- ☐ CHIRURGIE THORACIQUE
- ☐ CHIRURGIE VASCULAIRE
- ☐ ENDOCRINOLOGIE
- ☐ GASTRO-ENTEROLOGIE
- ☐ GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE
- ☐ MÉDECINE GÉNÉRALE
- ☐ MÉDECINE INTERNE
- ☐ NEUROCHIRURGIE
- ☐ NEUROLOGIE
- ☐ OPHTALMOLOGIE
- ☐ ONCOLOGIE MÉDICALE
- ☐ O.R.L. - CHIR CERVICO-FACIALE
- ☐ PÉDIATRIE-NEONATOLOGIE
- ☐ PNEUMOLOGIE
- ☐ TRAUMATO-ORTHOPÉDIE
- ☐ UROLOGIE
- ☐ URGENCES

Mr Jbara Dries

Triaxon 2g

L'ORIENTALE PHARMACIE
Mme CHAMI Nouzha
Dr en Pharmacie
71, Bd. Med V - OUJDA
Tél : 05 36 50 27 09



Amj Tipp 4/1

10680x8
85445

L'ORIENTALE PHARMACIE
Mme CHAMI Nouzha
Dr en Pharmacie
71, Bd. Med V - OUJDA
Tél : 05 36 50 27 09

BENZIRAR Adnane
Professeur Agrégé
Chirurgie vasculaire
M. Mohammed VI Oujda
INPE : 081168346
Tél : 05 61 19 95 30

Handwritten signature.

TRIAXON® I.V.

1g/10ml

Flacon de poudre + ampoule de solvant



6 118000 081265

 **COOPER**
PHARMA

LOT: S-22-1
PER: 11-2024
PPV: 106,80DH

TRIAXON® I.V.

1g/10ml

Flacon de poudre + ampoule de solvant



6 118000 081265

 **COOPER**
PHARMA

LOT: S-15-1
PER: 05-2024
PPV: 106,80DH

TRIAXON® I.V.

1g/10ml

Flacon de poudre + ampoule de solvant



6 118000 081265

 **COOPER**
PHARMA

LOT: S-22-1
PER: 11-2024
PPV: 106,80DH

TRIAXON® I.V.

1g/10ml

Flacon de poudre + ampoule de solvant



6 118000 081265

 **COOPER**
PHARMA

LOT: S-15-1
PER: 05-2024
PPV: 106,80DH

TRIAXON® I.V.

1g/10ml

Flacon de poudre + ampoule de solvant



6 118000 081265

 **COOPER**
PHARMA

LOT: S-22-1
PER: 11-2024
PPV: 106,80DH

TRIAXON® I.V.

1g/10ml

Flacon de poudre + ampoule de solvant



6 118000 081265

 **COOPER**
PHARMA

LOT: S-14-1
PER: 05-2024
PPV: 106,80DH

TRIAXON® I.V.

1g/10ml

Flacon de poudre + ampoule de solvant



6 118000 081265

 **COOPER**
PHARMA

LOT: S-15-1
PER: 05-2024
PPV: 106,80DH

TRIAXON® I.V.

1g/10ml

Flacon de poudre + ampoule de solvant



6 118000 081265

 **COOPER**
PHARMA

LOT: S-22-1
PER: 11-2024
PPV: 106,80DH